

Après avoir procédé à l'appel, ont été constatés présents :

PRESENTS : MM.GENTY/ LIBERO/CORRADINI/RABIER/CHOUCHANE/CHERVEL/
REBOULET/RULLIERE/NOTTEGHEM/ROYE/NIVON/ROUCAUTE/ULL/ABMESELELEME/
PICARD/LACONDEMINE/FERNANDEZ/VINGERDER/PERILLARD/BILLET/THOMMES/
HAMMADI (arrivée à 18h45).

POUVOIRS : MM FABBRI à CORRADINI/BEAUVEIL à PICARD/GAY à FERNANDEZ/MALLET à
CHERVEL/BENHALLA à LIBERO

ABSENTE : Mme CHARBIN

Jean-Luc CHERVEL est désigné secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu du conseil du 13 mars 2025 n'ayant pas fait l'objet de remarques est adopté.

A la demande de Jean-Luc CHERVEL, le Maire donne la parole à ce dernier : « *A une année des élections municipales, 2 ans de l'élection présidentielle, je souhaite appeler les électrices et électeurs du Rassemblement national, ex Front National qui ont donné une place dans les derniers scrutin européen et législatif de 2024 à se saisir de l'actualité pour réviser leur position.*

Le FN, devenu le RN a basé son discours sur le « tous pourris », sur l'exigence de peines plus lourdes pour les personnes politiques au regard de leur possible implication dans des affaires justiciables.

C'est ce RN qui conteste la décision du tribunal correctionnel de Paris alors que des pièces au dossier prouvent l'authenticité des faits reprochés, à savoir le détournement de plus de 4,5 M€ d'argent public. J'en appelle à ceux que la lecture intéresse à lire le délibéré instructif qui fait état des preuves et les détaillent.

Marine LE PEN, 23 autres prévenus et son parti sont déclarés coupables et cette décision fait réagir une grande partie de la sphère d'extrême droite mondiale : Etats-Unis, Russie, Argentine, Brésil, Hongrie, Italie, Pays-Bas, dont plusieurs sont sous le coup de procédure judiciaire dans leur pays.

Il s'agit de l'application d'une loi votée par les députés à la suite des affaires Jérôme CAHUZAC (condamné en appel) et Thomas THEVENOUD (condamné en appel et en cassation) mettant l'accent sur le devoir d'exemplarité et de probité.

Marine LE PEN était « au cœur » de ce système dès 2009, alors que son père était encore à la tête du parti. Elle s'est inscrite avec autorité et détermination dans un système instauré par son père dont 12 années ont été retenues par la justice (une partie des faits reprochés sont prescrits).

La déclaration de Jean-Michel TANGUY, député du RN, dans laquelle il clame l'innocence de Marine LE PEN, mettant en cause l'indépendance de la justice et notre démocratie a été applaudie par notre députée.

Je veux croire en un sursaut lors des prochaines élections et chacun d'entre nous peut mettre sa pierre à l'édifice. »

I – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif.

Louis CORRADINI est désigné président de la séance.

Celui-ci fait quelques rappels sur les pré-requis nécessaires à la mise en œuvre du CFU.

Il expose ensuite que le compte financier unique 2024 laisse apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement 2024	Prévu	Réalisé
Dépenses	11 263 387.00 €	9 740 856.86 €
Recettes	11 263 387.00 €	11 626 611.56 €
Résultat 2024		1 885 754.70 €

Investissement 2024	Prévu	Réalisé
Dépenses	5 198 611.75 €	3 892 957.57 €
Recettes	11 232 270.95 €	3 385 700.11 €
Année N-1		6 317 589.24 €
Résultat année 2024		- 507 257.46 €
Résultat cumulé		5 810 331.78 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 tel que présenté ci-dessus.

Le Maire n'a pas pris part au débat et a quitté la salle au moment du vote.

Arrivée de Farida HAMMADI à 18h42.

Le Maire reprend la présidence de la séance.

II – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024

Le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat d'exploitation 2024 d'un montant de 1 885 754.70 € au budget Primitif 2025, à la section d'investissement, au compte 1068.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide unanimement d'affecter le résultat d'exploitation 2024, d'un montant de 1 885 754.70 €, au Budget Primitif 2025, tel que proposé.

III – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux actuels suivants et de les reconduire pour l'exercice 2025 :

- Taxe d'habitation : 5.09 %
- Taxe sur le foncier bâti : 32.22 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 46.89 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les taux des taxes locales tel que proposé.

IV – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Le Maire propose d'adopter le budget primitif 2025 au chapitre, comme précisé ci-après :

Fonctionnement - Dépenses	11 481 686,05 €
011 - Charges à caractère général	2 357 485,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 412 836,00 €
014 - Atténuations de produits	1 065 951,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	800 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 183 414,05 €
66 - Charges financières	1 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	10 000,00 €
Fonctionnement - Recettes	11 481 686,05 €
013 - Atténuations de charges	130 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 109,61 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	601 560,36 €
73 - Impôts et taxes	4 204 000,00 €
731 - Fiscalité locale	2 023 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	4 317 008,82 €
75 - Autres produits de gestion courante	165 907,26 €
76 - Produits financiers	20 100,00 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	5 000,00 €

Investissement - Dépenses	4 951 301,61 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	94 700,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	129 496,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	250 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 942 236,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 416 440,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 109,61 €
041 - Opérations patrimoniales	93 320,00 €
45 - Travaux pour compte de tiers	10 000,00 €

Investissement - Recettes	10 481 732,68 €
001 - Solde d'investissement reporté	5 810 331,78 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	800 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	93 320,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 505 754,70 €
13 - Subventions d'investissement	582 326,20 €
23 - Immobilisations en cours	30 000,00 €
45 - Travaux réalisés pour compte de tiers	10 000,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif 2025 tel que proposé.

V – FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES – BUDGET 2025

Le Maire rappelle que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il propose ainsi au conseil municipal de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, pour ce qui concerne le budget primitif 2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre tel que proposé.

VI – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

L'Adjoint aux sports et la vie associative, Louis CORRADINI, donne lecture au conseil municipal des propositions de subventions aux associations suivantes pour 2025 :

A - Oeuvres sociales et scolaires	
FCPE écoles élémentaires SME	415,00 €
FCPE collège F,Mistral	1 000,00 €
Sou des écoles	1 000,00 €
Subvention exceptionnelle	1 000,00 €
Sous total	3 415,00 €
B - Associations sportives	
A.G.S (1992)	750,00 €
BOULES (1968)	3 500,00 €
COTNI Rhône Alpes Isère Tour	20 000,00 €
ESCRIME	1 500,00 €
Subvention exceptionnelle	1 000,00 €
FIGHTING CLUB	1 500,00 €
FOOTBALL (1954) ALSM	50 000,00 €
Sport handicap	5 000,00 €
HAND-BALL (1994)	25 000,00 €
Subvention exceptionnelle	1 000,00 €
JUDO (1989)	13 000,00 €
Subvention exceptionnelle	500,00 €
KUNG-FU	6 500,00 €
OK CLUB PLONGEE	500,00 €
PETANQUE (1976)	2 000,00 €
Subvention exceptionnelle	1 000,00 €
RHODIA CLUB	40 000,00 €
RHODIA mini-section	2 000,00 €

ROCK (1998)	4 500,00 €
Sélectif championnat de France	2 000,00 €
SAVATE Lion SME (2010)	1 500,00 €
Subvention exceptionnelle	2 500,00 €
RANDONNEE SME	600,00 €
Subvention exceptionnelle formation	500,00 €
TENNIS (1980)	6 000,00 €
YOGA Arc en ciel	300,00 €
VIOLETTES IMPERIALES	150,00 €
VOLLEY (1986)	3 500,00 €
Sous total	196 300,00 €
C - Associations culturelles	
Accord parfait (1975)	1 800,00 €
Production	1 500,00 €
Aquariophilie	1 200,00 €
Subvention exceptionnelle	500,00 €
Ornithologie subvention exceptionnelle concours régional	500,00 €
Arts et expressions	1 500,00 €
Subvention exceptionnelle - exposition	600,00 €
Association portugaise	500,00 €
Astronomie Orion	300,00 €
Atelier de l'ARC	150,00 €
Centre social du Roussillonnais	4 000,00 €
Club des poètes	100,00 €
Les amis de TEC	50,00 €
Les petits dés samauritains	3 400,00 €
Modèles club Roussillonnais Agnitaire	150,00 €
Subvention exceptionnelles jeunes	200,00 €
Objectif photo	500,00 €
Subvention exceptionnelle vernissage	300,00 €
Patchwork SME	800,00 €
Sous total	18 050,00 €
D - Services pour enfants	
UCOL du Pays Roussillonnais	4 090,00 €
Sous total	4 090,00 €
E - Action sociale-Travailleurs	
Amicale du personnel communal	10 500,00 €
Institut d'Histoire Sociale de l'Isère Rhodanienne	150,00 €
Union locale CFDT	1 700,00 €
Union locale CGT	3 400,00 €
Union locale CFDT retraités	150,00 €
Union locale CGT retraités	150,00 €
Sous total	16 050,00 €
F - Action sociale-Personnes âgées	
ADPAH	12 285,00 €

Les sans souci	920,00 €
Sous total	13 205,00 €
G - Action sociale-handicapés	
AFIPH	1 800,00 €
Centre éducatif Camille Veyron Bourgoïn-Jallieu	100,00 €
Voir ensemble (aveugles et malvoyants)	150,00 €
Sous total	4 050,00 €
H - Victimes et sinistrés de guerre	
A.N.A.C.R	150,00 €
Centre généalogique de Vienne/vallée Rhône	150,00 €
F.N.A.C.A	700,00 €
Le souvenir français	150,00 €
Médaillés militaires canton de Roussillon	150,00 €
UMAC section 142	150,00 €
Sous total	1 450,00 €
I - Action sociale et médicale	
ADJS	150,00 €
AFM Téléthon Délégation Isère	150,00 €
AKUETE	500,00 €
APARDAP Roussillon	1 000,00 €
CAPER	40,00 €
Centre de soins des cités Roussillon	400,00 €
Centre Leon BERARD Lyon (cancer) STMAURITAINE	150,00 €
La Ligue Nationale contre cancer, comité Isère	570,00 €
Le grillon (psychiatrie infanto-juvénile)	150,00 €
Les amis d'Alexandre Lienhard	150,00 €
Ligue Française contre la sclérose en plaques AFSEP	100,00 €
Locomotive	150,00 €
Vivre libres (aide contre alcoolisme)	250,00 €
Sous total	3 760,00 €
J - Pêche et agriculture	
A.C.C.A	1 500,00 €
L'ablette rhodienne	100,00 €
Pêcheurs du plan d'eau des Blaches	150,00 €
Sous total	1 750,00 €
K - Environnement	
Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère (convention Platière à voir)	2 750,00 €
Sous total	2 750,00 €
L - Divers	
Association des conciliateurs de justice	150,00 €
DDEN	150,00 €
Sous total	300,00 €
Total général	263 170,00 €

Pour ce qui concerne la subvention pour formation proposée pour le club d'aquariophilie, Valérie BILLET demande si l'association doit donner un justificatif.

Louis CORRADINI et le Maire expliquent qu'en effet, toute demande exceptionnelle (formation, évènement particulier, anniversaire du club ...) doit être justifiée.

Patrick THOMMES demande si l'amicale du personnel regroupe les agents de la mairie et d'autres d'entreprises de la commune.

Le Maire indique que l'amicale du personnel concerne uniquement les agents municipaux (titulaires et contractuels).

Cathy PICARD, Aïda CHOUCANE, Colette BEAUVEIL ne prennent pas part au vote car elles sont membres de bureau dans des associations concernées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations tel que précisé ci-dessus.

VII – TARIF HORAIRE POUR LA PARTICIPATION DES AGENTS MUNICIPAUX AU SEIN DES JURYS D'ORGANISMES DE FORMATION

Le Directeur Général des Services indique que certains agents de la collectivité sont amenés à participer à des jurys auprès d'organismes de formation, notamment au métier de ludothécaire.

Il est proposé de fixer à 23 € le tarif horaire de participation aux jurys des organismes de formation.

A titre d'information, les durées de participation aux jurys sont les suivantes :

Temps / Soutenance PEAJ	30 min
Temps / Correction PEAJ (1 jury sur 2)	45 min
Temps / Soutenance PAP comprenant harmonisation des notes et conseil de perfectionnement	45 min
Temps / Soutenance VAE	1 h 15 min
Temps / Lecture VAE	1 h 15 min
Temps / Correction Livret d'observation Ludothécaire	1 h
Par an : 1 heure de formation et/ou réunion d'amélioration du processus d'évaluation	1 h

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide unanimement de fixer à 23 € le tarif horaire pour la participation des agents municipaux aux jurys des organismes de formation.

VIII – SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE AE 1573

Le Maire propose d'octroyer une servitude à ENEDIS sur la parcelle AE 1573 située le long de la voie ferrée et sur laquelle se trouve un poste de transformation, comme indiqué sur les plans suivants :



Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide unanimement d’octroyer une servitude à ENEDIS sur la parcelle AE 1573 tel que proposé.

IX – RENOVATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET DE LA LUDOTHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseiller délégué au patrimoine bâti, Jean-Philippe NOTTEGHEM, indique qu’un bureau d’études a été missionné pour réaliser un diagnostic des systèmes de chauffage du service enfance jeunesse et de la ludothèque.

A l’issue de ce diagnostic, il précise qu’il a été décidé de retenir la solution technique la plus appropriée qui consiste à remplacer la chaudière gaz du service jeunesse par une pompe à chaleur qui alimenterait également la ludothèque dont la chaudière gaz actuelle serait conservée pour servir d’appoint en cas de température extérieure très basse.

Il propose de valider le plan de financement suivant pour cette opération et d’autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental de l’Isère.

Rénovation du système de chauffage du service enfance jeunesse et de la ludothèque Plan de financement			
Dépenses HT		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	2 880,00 €	Département de l'Isère	14 576,00 €
Travaux	70 000,00 €	Autofinancement	58 304,00 €
Total	72 880,00 €	Total	72 880,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide unanimement de valider ce plan de financement et d’autoriser le Maire à solliciter une aide financière auprès du conseil départemental de l’Isère.

X – INFORMATIONS

- Point sur les travaux :

Les travaux de terrassement de l'école maternelle de Givray ont débuté. En dehors des élus, une quinzaine de personnes étaient présentes lors de la réunion publique organisée à la salle Nelson Mandela, principalement des riverains de ce futur équipement.

Pour ce qui concerne la restauration de l'église, l'édifice est hors d'air hors d'eau. L'échafaudage de l'église est déposé. Reprise en cours du mur de séparation avec le cimetière et de la couvertine, côté rue Frédéric Mistral.

Les vitraux sont en cours de restauration.

Préparation en cours du chiffrage de la 3^{ème} phase de travaux (peinture intérieure, électricité, restauration des fresques intérieures).

Les travaux de création des courts de tennis et de padel sont réceptionnés en totalité.

Des aménagements ont été réalisés sur le parking du complexe omnisports : alignement des bateaux par rapport aux piliers des ombrières photovoltaïques. Prochainement seront réalisés les nouveaux marquages au sol.

- Situation de l'EPCC TEC

Le conseil communautaire a validé les aides proposées pour soutenir TEC : hausse de 5 400 € de la convention avec EBER au PLEAC et aide exceptionnelle de 15 000 € (montant renouvelable une fois après état de la situation en septembre / octobre 2025).

- Commandes supérieures à 10 000 € HT.

Les commandes supérieures à 10 000 € HT suivantes ont été passées par le maire depuis le 13 mars 2025 dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal :

Article	Objet	Tiers	Montant HT
611	Animations scolaires	Conservatoire des espaces naturels	11 780,00 €
2051	Logiciel crèche + enfance jeunesse	AIGA	14 282,50 €
2152	Signalisation horizontale parking Omnisports	DSR	16 050,00 €
2051	Logiciel Ressources Humaines	Berger Levrault	18 178,33 €
21351	Praticable gymnastique	GYMNOVA	20 031,36 €
611	Désherbage de voirie	OSEZ NATURE	20 420,85 €
2188	Aire de jeux enfants Place du 8 mars	GENEVRAY	26 495,00 €
2312	Modification de voirie parking Omnisports	EIFFAGE	33 411,10 €